

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 1 / 13

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Polarshine 10 Polishing Compound**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Agent de polishage

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Pour tous les utilisateurs ne est pas spécifié dans la SECTION 1.2.1

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

Mirka Canada Inc.  
2755 Boulevard Pitfield  
H4S 1T2 Saint-Laurent, Quebec / CANADA  
Téléphone 1 855 234 NET5 (6385) / 1 514 400 3783  
Site internet [www.mirka.com/en-CA/ca/](http://www.mirka.com/en-CA/ca/)  
E-mail [custserv.ca@mirka.com](mailto:custserv.ca@mirka.com)

#### Secteur informatif

#### Informations techniques

[sales@mirka.com](mailto:sales@mirka.com)

#### Fiche de Données de Sécurité

[sdb@chemiebuero.de](mailto:sdb@chemiebuero.de) (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organe consultatif

For Chemical Emergency: spill, leak, fire, exposure or accident call CHEMTREC day or night:  
Within USA and Canada: +1 800 424 9300  
Outside USA and Canada: +1 703 527 3887 (collect calls accepted)  
Multilingual response for emergency calls only. Non-emergency calls cannot be serviced at these numbers.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 4: H227 Liquide combustible.  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon les directives de "Règlement sur les produits dangereux" - RPD [SIMDUT 2015].

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

ATTENTION

#### Mentions de danger

H227 Liquide combustible.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P370+P378 En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 2 / 13

### 2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	Dessèche la peau. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - < 25	Distillats légers (pétrole), hydrotraités CAS: 64742-47-8
10 - < 20	Oxyde de aluminium CAS: 1344-28-1
1 - < 10	Huile minérale blanche (pétrole) CAS: 8042-47-5
1 - < 5	Glycérol CAS: 56-81-5
1 - < 3	Alcohols, C13 (branched), ethoxylated CAS: 69011-36-5

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).  
Tous les produits chimiques dans ce produit sont inclus sur l'inventaire DSL.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

**Polarshine 10 Polishing Compound**

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 3 / 13

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Hydrocarbures non brûlés.  
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

**6.2 Mesures de protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir les SECTION 8+13

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Eviter de transvaser dans des locaux fermés.  
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.  
Pour le traitement mécanique, prévoir les dispositifs d'aspiration sur les machines.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Protéger du gel.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir la SECTION 1.2

## Polarshine 10 Polishing Compound

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 4 / 13

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédant une valeur limite d'exposition (CA)**

Substance
Distillats légers (pétrole), hydrotraités
CAS: 64742-47-8
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 165 ppm, 1200 mg/m <sup>3</sup> , Vapor, Total Hydrocarbons, RCP-TWA (manufacturer)
Oxyde de aluminium
CAS: 1344-28-1
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m <sup>3</sup>
Huile minérale blanche (pétrole)
CAS: 8042-47-5
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m <sup>3</sup> , Mineral oil (CAS 8012-95-1)

**DNEL**

Substance
Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1
Industrie, inhalatoire (poussière), Effets systématiques à long terme, 15,63 mg/m <sup>3</sup> (AF=3)
Industrie, inhalatoire (poussière), Effets locaux à long terme, 15,63 mg/m <sup>3</sup> (AF=3)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 6,58 mg/m <sup>3</sup> (AF=20)
Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 164,56 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 217,05 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 25 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 93,02 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 34,78 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC**

Substance
Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

Polarshine 10 Polishing Compound

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 5 / 13

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

### Protection des yeux

Lunettes de protection. (EN 166:2001)

### Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

> 0,4 mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection:

> 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

### Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

### Divers

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

### Risques thermiques

Pas d'information disponible.

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## Polarshine 10 Polishing Compound

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 6 / 13

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide pâteux
Etat	pâteux
Couleur	blanc
Odeur	douce
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	7-8
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	> 65°C / > 149°F
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	ca. 1,0
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non applicable
Viscosité cinématique	>20,5 mm <sup>2</sup> /s (40°C/ 104°F)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

**9.2 Autres informations**

aucun

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

**10.4 Conditions à éviter**

Fort réchauffement.

**Polarshine 10 Polishing Compound**

**Mirka Ltd**  
**66850 Jeppo**

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 7 / 13

**10.5 Matières incompatibles**

Voir la SECTION 10.3.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

## Polarshine 10 Polishing Compound

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 8 / 13

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, > 5000 mg/kg
Substance
Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1
LD50, oral, Rat, > 5000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5
LD50, oral, Rat, > 5000 mg/kg
Glycérol, CAS: 56-81-5
LD50, oral, Rat, 12600 mg/kg (IUCLID)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
LD50, oral, Rat, > 5000 mg/kg bw
Alcohols, C13 (branched), ethoxylated, CAS: 69011-36-5
LD50, oral, Rat, 500 - 2000 kg/kg bw

**Toxicité dermale aiguë**

Produit
ATE-mix, dermique, > 5000 mg/kg
Substance
Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5
LD50, dermique, Lapin, > 2000 mg/kg
Glycérol, CAS: 56-81-5
LD50, dermique, Lapin, > 18700 mg/kg (IUCLID)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
LD50, dermique, Lapin, > 5000 mg/kg bw
Alcohols, C13 (branched), ethoxylated, CAS: 69011-36-5
LD50, dermique, > 2000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1
LC50, inhalatoire, Rat, > 5 mg/m <sup>3</sup>
Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5
LC50, inhalatoire, Rat, 5 mg/L/4h
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
LC50, inhalatoire (vapeur), Rat, > 5000 mg/m <sup>3</sup>

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Irritant  
Méthode de calcul

Substance
Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1

## Polarshine 10 Polishing Compound

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 9 / 13

aucun effet nocif observé

Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5

aucun effet nocif observé

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1

aucun effet nocif observé

Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5

aucun effet nocif observé

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1

inhalatoire, non sensibilisant

dermique, non sensibilisant

Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5

aucun effet nocif observé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1

inhalatoire, aucun effet nocif observé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1

aucun effet nocif observé

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1

NOAEL, oral, Rat, 1004 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

NOAEL, oral, Rat, 567 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5

NOAEL, oral, Rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Oxyde de aluminium, CAS: 1344-28-1

NOAEC, inhalatoire, Rat, 75 mg/m<sup>3</sup>, aucun effet nocif observé

Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5

NOAEL, oral, Rat, 1200 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Polarshine 10 Polishing Compound

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 10 / 13

**Remarques générales**

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations. Dessèche la peau.

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Substance
Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5
LL50, (48h), Daphnia magna, 100 mg/L
LL50, (96h), poisson, 100 - 10000 mg/L
Glycérol, CAS: 56-81-5
LC50, (24h), Carassius auratus, > 5000 mg/l
EC50, (72h), Bacteria, > 10000 mg/l
EC50, (48h), Algae, > 2900 mg/l
EC50, (24h), Daphnia magna, > 10000 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
EL0, (48h), Daphnia magna, 1000 mg/l
EL0, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1000 mg/l
LL0, (96h), Oncorhynchus mykiss, 1000 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité****Comportement dans les compartiments de l'environnement**

Pas d'information disponible.

**Comportement dans les stations d'épuration**

Pas d'information disponible.

**Biodégradabilité**

CAS 64742-7-8 - Biodégradable.  
CAS 8042-47-5 - Le produit n'est pas facilement biodégradable.  
CAS 56-81-5 - Biodégradable.  
CAS 69011-36-5 - Biodégradable.  
CAS 1344-28-1 - Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Non à classer de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 11 / 13

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de es réglementations nationales et régionales.

##### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

Code canadien pour le transport des marchandises dangereuses (TMD) non applicable

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Code canadien pour le transport des marchandises dangereuses (TMD) NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

Code canadien pour le transport des marchandises dangereuses (TMD) non applicable

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 12 / 13

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

Code canadien pour le transport des marchandises dangereuses (TMD) non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

Code canadien pour le transport des marchandises dangereuses (TMD) non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** Règlement sur le TMD; ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

**RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CA):** RPD-Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17); SIMDUT 2015

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** 23 - 24 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

Mirka Ltd  
66850 Jeppo

Date d'émission 08.12.2022, Révision 08.12.2022

Version 05. Remplace la version : 04

Page 13 / 13

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]  
EC50 = Median effective concentration  
EEC = European Economic Community [Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]  
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]  
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]  
RPD = Règlement sur les produits dangereux  
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
TMD = Transport des marchandises dangereuses  
VOC = Volatile Organic Compounds [COV - composés organiques volatils]  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

### 16.2 Autres informations

Tarif douanier:

34.05.30.00

Méthode de classification

Flam. Liq. 4: H227 Liquide combustible. (Jugement d'experts)  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 3 ajouté: Alcohols, C13 (branched), ethoxylated  
SECTION 3 supprimé: Alcool tridécyclique éthoxylée  
SECTION 2 ajouté: P102 Tenir hors de portée des enfants.  
SECTION 2 ajouté: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
SECTION 5 ajouté: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
SECTION 12 ajouté: Non à classier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.  
SECTION 13 ajouté: Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.



Copyright: Chemiebüro®

